

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/228

**Institution et perception
de la Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères (TEOM)
en substitution des communes membres**

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

Présents : 27**Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
M. Jean-Charles	SAGET
M. Patrick	SELLIN
Mme Nadiha	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO

Excusés représentés : 4**Vice-Présidents :**

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiha SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Procuration à M. Georges DAUBIN

Excusés non représentés : 11**Vice-Présidents :**

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président)
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE
Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires :

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -
M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Absents : 8**Vice-Présidents :**

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -
M. Alix NABAJOTH

COURRIER ARRIVÉ LE:

31 DEC. 2015

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); notamment ses articles L2224-13, L5211-17, et L5216-5;
- VU** les articles 1379-0 bis, 1520 et 1636 B sexies du Code Général des Impôts;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 07 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2015.07.04/179 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – Adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant que la compétence déchets est transférée à CAP Excellence avec prise d'effet fixée au 1^{er} janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2 – D'appliquer le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues pour les EPCI à fiscalité propre afin d'aboutir à un taux unique d'ici à 2026, sauf dispositions contraires décidées par les Elus Communautaires.

Les zones du territoire communautaire dans lesquelles des taux différents seront votés en vue d'une unification progressive, se répartissent comme suit :

- Zone n° 1 : Les Abymes;
- Zone n° 2 : Baie-Mahault;
- Zone n° 3 : Pointe-à-Pitre.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur régional des finances publiques ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 31 DEC. 2015

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur régional des finances publiques, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le



